

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DÉVELOPPEMENT DU MICRO-CRÉDIT - ADIE. DÉCISION

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Bessière à M Hélaudais

Secrétaire de séance : M Jean-Luc Trichard.

La séance est ouverte,

Délibération du : 16 décembre 2020
Rendue exécutoire le : 21 décembre 2020
Publiée le : 21 décembre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 16 décembre 2020

DÉVELOPPEMENT DU MICRO-CRÉDIT - ADIE. DÉCISION

M Stephen Apoux, Adjoint au Maire délégué Économie, emploi, économie sociale et solidaire, présente le rapport suivant.

L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique, reconnue d'utilité publique, aide des personnes en situation fragile, exclues du marché du travail et du système bancaire, à créer leur entreprise et donc leur propre emploi et/ou à retrouver un emploi salarié, grâce au microcrédit.

L'Adie a été créée en 1989. Depuis ses débuts, les missions de l'Adie sont restées inchangées :

- **Financer** les micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, et plus particulièrement les allocataires des minima sociaux et les chômeurs, à travers le microcrédit,
- **Accompagner** les micro-entrepreneurs avant, pendant et après la création de leur entreprise pour assurer la pérennité de leur activité,
- **Contribuer** à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit, de la création d'entreprise et de l'insertion.

L'Adie est **agrée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel** en tant qu'association de microcrédit. Cela lui permet de se refinancer auprès des établissements bancaires.

L'Adie affirme ses **valeurs d'Économie Sociale et Solidaire**, et s'inscrit ainsi dans le cadre plus large d'une « autre » économie, appelée dans les années qui viennent à un fort développement, tant le système financier dominant a montré ses limites et ses injustices. C'est un partenaire important de l'ESS dans les territoires où elle intervient.

La Ville souhaite mettre en place un partenariat avec l'Adie afin de développer 3 projets :

=> Accompagnement et financement d'entrepreneurs : Accompagner les entrepreneurs dans le cadre de leur projet de création d'entreprise et aide à l'obtention d'un microcrédit.

=> Sensibilisation à l'entrepreneuriat : Animation d'ateliers pour présenter le micro-entrepreneuriat aux porteurs de projet potentiel et présentation/formation auprès des acteurs de la commune des outils et fonctionnement du microcrédit accompagné.

=> Financement de microcrédit mobilité : Financement de la mobilité (moyen de transport ou déménagement) pour accéder ou se maintenir dans l'emploi salarié.

Le coût pour la Ville s'élève à 13 940€ versés sous forme de subvention.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Décide de verser à l'Adie une subvention de 13 940€ répartie comme suit :

=> Accompagnement et financement d'entrepreneurs : 10 000€

=> Sensibilisation à l'entrepreneuriat : 2 500€

=> Financement de microcrédit mobilité : 1 440€

Impute la dépense sur le compte 6574 fonction 90 du budget principal de la commune.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 16 décembre 2020

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_167
Date de la décision :	2020-12-16 00:00:00+01
Objet :	DÉVELOPPEMENT DU MICRO-CRÉDIT - ADIE. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	033-213304496-20201216-DG20_167-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20201216-DG20_167-DE-1-1_0.xml	text/xml	864
Nom original :		
DG20_167.pdf	application/pdf	655722
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20201216-DG20_167-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	655722

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2020 à 10h49min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2020 à 10h49min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2020 à 10h50min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 décembre 2020 à 10h50min34s	Reçu par le MI le 2020-12-21